

Personne de référence : Henri.Roeder
Tél. : +352 73 00 66 - 228
E-mail : henri.roeder@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/19/0555/R21.1

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que le bureau des ingénieurs-conseils B.E.S.T. vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/19/0555 concernant la traversée du cours d'eau « Huesebaach » par une conduite d'eau à Herborn.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 19 août 2021 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale

